

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Hors du Département.
Un an 35 fr.
Six mois 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

AVIS.

A partir du 4^{er} juillet, l'*Écho de l'Ouest* commencera la publication d'un feuilleton du plus haut intérêt,

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT

Par A. DE LAMOTHE.

LES CERCLES D'OUVRIERS.

Le gouvernement vient de nommer une commission d'enquête pour examiner la situation des classes ouvrières.

Les membres de cette commission ne tarderont pas à voir le triste tableau qu'offre dans les grands centres la vie de l'ouvrier célibataire, de cet homme qui n'a pas d'autre chez soi qu'un étroit garni, pas d'autre lieu de repos et de distractions que la rue ou la taverne, là où se fomentent les troubles, là où se contractent ces habitudes d'intempérance qui ne tardent pas à amener le dégoût du travail, la misère, la haine de la société.

Nous espérons que le gouvernement prendra des mesures pour améliorer cette classe digne d'un si grand intérêt.

Mais il appartenait à l'initiative privée, à l'initiative des catholiques, de chercher les moyens d'arracher les ouvriers aux dangers qui les menacent; il appartenait à l'Évangile de défendre le peuple contre les doctrines subversives et les enseignements funestes des prétendus philosophes. Aussi des hommes bien connus par leur patriotisme

et leur foi se sont-ils préoccupés des moyens qui pourraient les conduire à ce but.

Il existe en province depuis quelques années déjà plusieurs cercles où les ouvriers trouvent une bibliothèque bien choisie, des journaux honnêtes, des jeux de toute sorte, où ils peuvent causer entr'eux, se réunir, et où par conséquent ils sont plus à même de se connaître, de s'apprécier, et de pratiquer ainsi la véritable fraternité.

Il est vrai de dire que l'avenir est à la démocratie, dit à ce sujet l'*Univers*, si l'on entend par là l'avènement des masses ouvrières à la vie publique. Nous sommes entrés en effet par la Révolution dans cette nouvelle période historique, qui marque l'arrivée d'une quatrième classe venue au monde politique après un long enfantement de siècles, à la suite du tiers-état. Cette prise de possession est attestée par le suffrage universel qui représente la souveraineté du peuple. La démocratie règne aujourd'hui par le nombre. C'est une sorte d'état barbare dans lequel le vieux monde civilisé est retombé, mais d'où peut résulter cependant un nouvel ordre politique par une nouvelle civilisation chrétienne. Il faut donc conquérir la démocratie à l'Église, c'est-à-dire ramener le peuple à la religion.

Eh bien, le seul moyen d'y parvenir c'est la charité et surtout l'éducation, car l'éducation seule peut directement atteindre l'ouvrier, le peuple.

Toute œuvre d'éducation chrétienne et de préservation pour la classe ouvrière étant une grande institution sociale, nous ne saurions trop encourager les hommes aussi distingués que zélés, députés, officiers, journalistes, banquiers, industriels et autres qui ont résolu de fonder dans les villes, là où le besoin en est le plus grand, des cercles catholiques d'ouvriers qui paraissent devoir exercer une grande influence sur la

moralisation du peuple. Que le zèle et la générosité de tous viennent donc en aide à une œuvre qui comptera certainement un jour parmi les grands établissements régénérateurs et bienfaiteurs de la société.

J.-R. DENAIS.

APPEL DE LA CLASSE 1871.

Le sort des jeunes gens de la classe 1871 a été décidé à l'Assemblée nationale.

Voici les explications qui ont été fournies à ce sujet par M. de Bastard, au nom de la commission, en réponse à une question de M. Seignobos :

M. le comte Octave de Bastard. — Pour répondre aux observations de M. Seignobos, je dirai que la loi actuelle, n'étant applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 1873, la classe devant être appelée en 1872, c'est-à-dire la classe de 1871, reste sous l'empire de la loi de 1868.

En conséquence, les opérations du recrutement, qui n'ont pas été faites en totalité pour cette classe, vont être terminées; il va être procédé dans la classe de 1871 au tirage au sort, qui n'a été effectué nulle part.

Quant à la révision, elle a été faite dans 61 départements; elle reste à faire pour 25 autres.

Dans les 61 départements où la révision a eu lieu, les décisions prises sont absolument définitives, car il n'y a rien à y changer. Pour les opérations à faire dans les 25 autres départements, elles auront lieu suivant le mode habituel.

Cette classe étant régie par la loi de 1868, aura la faculté de se faire remplacer, et les remplacés seront placés dans la réserve de l'armée active. Dans les 61 départements où les conseils de révision ont déjà opéré, il y aura une séance supplémentaire au chef-lieu du département pour recevoir la déclaration de remplacement, et prononcer sur les cas d'exemptions prévus en l'article 13 de la loi de 1832, attendu que les conseils de révision qui ont opéré en janvier 1871 n'ont statué que sur les exemptions pour infirmité.

Je crois qu'il ne reste aucun point incertain sur la position de la classe 1871.

LES MANŒUVRES DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Il y a quelques jours, l'*Univers* appelait l'attention du gouvernement sur les grandes manœuvres annoncées pour l'armée allemande d'occupation et qui pouvaient masquer une concentration de troupes. Depuis, une note, presque inaperçue, de l'*Indépendant rémois* nous a appris que les manœuvres étaient remises au mois de septembre et qu'elles auraient lieu seulement par brigades.

Nous nous félicitons, pour les départements occupés, de cette décision, obtenue à la suite de démarches faites par le gouvernement français. Au mois de septembre, il n'y a plus rien à craindre pour les récoltes qui sont terminées; en outre, des manœuvres par brigades seront beaucoup moins onéreuses aux populations que des manœuvres générales.

Mais nous n'en persistons pas moins à appeler l'attention du gouvernement sur ces manœuvres. Si les mouvements de concentration nécessités par les grandes manœuvres d'un corps d'armée de 40 à 45,000 hommes, permettent de masquer, plus facilement que des manœuvres par brigade, des concentrations de troupes sur la frontière, par contre les manœuvres par brigades dissimuleraient beaucoup mieux une augmentation, même notable, de l'effectif de l'armée d'occupation. Des personnes un peu expérimentées s'aperçoivent facilement d'une importante augmentation d'effectif dans un corps d'armée; ils voient bien vite, par exemple, si l'on a réuni 60,000 hommes au lieu de 45,000; tandis que l'augmentation de l'effectif des brigades dispersées est beaucoup moins facile à constater.

Chaque brigade peut, sans attirer l'attention, recevoir 1,000 à 1,500 hommes de plus, ce qui fait de suite 10,000 hommes pour un corps d'armée de 50,000 hommes, chiffre, croyons-nous, des troupes d'occupation. De plus, les mouvements qui se produisent à la fois sur des points divers sont difficilement contrôlés.

Nous croyons volontiers que nos appréhensions sont exagérées; nous désirons vivement que les Prussiens ne songent pas à autre chose qu'à leurs manœuvres; mais, surtout en présence d'un ennemi comme M. de Bismarck, la prudence est toujours utile; et mieux vaut que le gouvernement soit averti hors de propos que de se reposer comme l'empire dans cette trompeuse sécurité qui prépare les désastres.

A. RASTOUL.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

SAVONNE TOUJOURS.

Un soir, vers dix heures, le barbier du collège de Gœttingue se préparait à se mettre au lit, après avoir rasé le menton à une douzaine d'étudiants. Tout-à-coup sa porte s'ouvrit et laisse voir un homme de cinq pieds environ, ramassé dans sa taille, avec un ventre dont la rotundité eût fait honneur à un bourgmestre. Son visage, ses jambes, tout le reste de sa personne donnait les mêmes signes d'embonpoint. Sa mine et son langage étaient d'un bon vivant, d'un homme exempt de tout souci. Ce digne personnage portait un chapeau verni à larges bords, un habit noir, et des culottes de la même couleur, avec des boucles de cuivre. Sa chevelure, frisée et noire comme le jais, descendait de chaque côté sous les bords de son chapeau. Ses moustaches étaient longues et épaisses, et sa barbe avait au moins quatre jours de date.

Le salut qu'il fit en entrant dans le sanctuaire du barbier était plus remarquable par sa familiarité que par sa politesse. Il ferma rudement la porte derrière lui, et s'avança au milieu de la chambre,

les mains dans ses poches, en sifflant comme un laquais.

« Pouvez-vous me raser, ce fut sa première parole.

— Monsieur ! dit le barbier avec l'interrogation de la surprise; et ses yeux se rencontrèrent avec ceux du nouveau venu.

— Pouvez-vous me raser, vous dis-je ? » reprit l'autre d'une voix de tonnerre.

Le barbier était un homme grand et maigre, perché sur des jambes en fuseau, quelque peu avancé en âge; et le courage n'était pas le côté brillant de son caractère. Cependant il avait une trop haute opinion de lui-même, n'étant rien moins que le perruquier des professeurs de l'université de Gœttingue, pour se laisser braver tranquillement dans sa propre maison. Son indignation l'emporta sur un sentiment de crainte, qui, en dépit de lui-même, commençait à le gagner, et il écouta la question de son insolent visiteur avec une résolution qui ne lui était pas ordinaire.

« Vous me demandez, Monsieur, si je puis vous raser ? dit-il en cessant de repasser un rasoir qu'il tenait à la main. Je puis raser tout homme qui a jamais eu barbe au menton; je ne vois pas de raison pour que vous soyez plus difficile à raser qu'un autre, si ce n'est parce que vous avez une moustache

che de hérisson, ou de quelque animal de cette espèce.

— Eh bien ! vous me raserez donc ? reprit l'autre, qui, se jetant aussitôt sur une chaise, plaça sans façon son chapeau près de lui, étendit ses jambes énormes aussi loin que le permettait leur courte dimension. Allons, mon vieux, me voilà prêt. » En disant cela, il détacha sa cravate, la posa près de lui, et se mit à se frotter et à se gratter le cou et le menton, des deux mains, avec une apparence de satisfaction. Mais le barbier de l'université n'était pas d'humeur à souffrir de telles familiarités. Il plaça ses lunettes sur son nez maigre et allongé, et, tendant le menton d'un air malin et ironique, il fixa sur l'étranger des regards qui n'étaient rien moins que favorables. Enfin il rompit le silence : « Je vous dis, Monsieur, que je puis raser tout le monde; mais... — Mais quoi ? dit l'autre. — Mais vous, je ne veux pas, » reprit le barbier; et il se remit à repasser son rasoir comme auparavant, sans faire plus d'attention au nouveau venu. Celui-ci parut douter du témoignage de ses oreilles; il regardait le barbier d'un air de surprise et de curiosité. Mais la curiosité fit bientôt place à la colère, qui s'annonça par le gonflement extraordinaire de sa poitrine et par la rougeur qui lui monta tout-à-coup au visage. Peu à peu ses joues enflèrent, et

acquiescèrent presque la rondeur et la dimension d'une énorme citrouille.

« Ne pas me raser, moi ! » s'écria-t-il, vomissant tout-à-coup de ses poumons et de ses joues la masse d'air qui s'y accumulait. L'explosion de cet orage fut terrible. Le barbier tremblait de tous ses membres, mais sans prononcer un seul mot.

« Ne pas me raser, moi ! » Même silence qu'au-paravant.

« Ne pas me raser ! répéta le petit homme une troisième fois, plus haut que jamais, en s'élançant hors de son siège d'un bond tout-à-fait extraordinaire pour sa corpulence. Le barbier en fut alarmé avec raison; car l'autre se plaça devant lui, les poings sur les hanches, les yeux étincelants, et dans une attitude entièrement hostile. Le barbier posa tranquillement son cuir et son rasoir sur la cheminée.

« Vous voulez m'insulter dans ma propre maison ? dit-il avec tout le courage qu'il put appeler à son secours.

Qui parle de vous insulter ? je veux être rasé. Qu'y a-t-il à cela d'extraordinaire ?

— Je ne rase point après dix heures, reprit le barbier; d'ailleurs, je ne travaille que pour les professeurs et les étudiants de l'université. Il m'est strictement défendu d'opérer sur le visage ou sur la

M. DE LARCY.

M. de Larcy, ministre des travaux publics, a donné sa démission.

Il était entré au pouvoir, à Bordeaux, sur le conseil de ses amis. Conséquent avec lui-même, il en est sorti le jour où « un grave désaccord » s'est produit entre le chef du gouvernement et la droite de l'Assemblée, qu'il représentait dans le cabinet.

Il n'a cessé d'y défendre les principes conservateurs, et, grâce à ses efforts, l'union s'est maintenue, laborieusement il est vrai, pendant seize mois, entre M. Thiers et la majorité, sur le vrai terrain du pacte de Bordeaux.

Son acceptation d'un ministère avait été la consécration la plus accusée de ce pacte; sa retraite en fait pressentir la rupture définitive.

(Gazette de France.)

Nous lisons d'autre part dans l'Union, de Paris :

« M. de Larcy vient d'être nommé, hier soir, par acclamation, président de la réunion des Réservoirs.

« C'est là un signe de bon augure que nous saluons avec joie; c'est un signe d'union entre les groupes conservateurs de l'Assemblée, entre la droite et le centre droit qui se rencontrent aux Réservoirs.

« L'honneur de M. de Larcy est de sortir du ministère tel qu'il y était entré; sa récompense sera d'avoir grandi son parti par la dignité de sa démission, non moins que par les loyaux et utiles services rendus à son pays, pendant qu'il siégeait dans les conseils du gouvernement.

« La droite peut être fière; mais son devoir est d'être reconnaissante. Si elle marche aujourd'hui à la tête du parti conservateur, elle le doit à M. de Larcy, dont le noble caractère oblige au respect tous les honnêtes gens. Et c'est le propre des hommes qui savent rester fidèles à leurs principes de faire des hommages qu'ils reçoivent un titre d'honneur pour ceux qui les leur adressent. »

Chronique Politique.

Au ministère des affaires étrangères dit le Gaulois, on s'occupe beaucoup de la création du poste de consul en Alsace-Lorraine.

Le gouvernement s'est entendu à cet effet avec le comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Paris, qui avait été chargé d'en conférer avec son souverain.

M. le comte de Tolhausen, ancien consul de France à Leipzig, sera probablement un des premiers titulaires du consulat de Mulhouse.

D'après le Soir, des commissaires français et allemands se réuniraient à Paris en juillet pour apporter au traité de Francfort des modifications résultant des dernières négociations relatives à la libération du territoire.

La commission ouvrière se proposerait de continuer son enquête pendant les vacances.

Les départements du centre seraient visités par MM. Benoist-d'Azy, Jaubert et Bal-

san; — ceux de l'ouest, par MM. Target, Vilfeu, de Cumont, Delorme et de la Monneraye; — ceux de l'est, par MM. Warnier et Dauphinot; — ceux du nord, par MM. de Melun, Weddington et Théry; — ceux du midi, par MM. Debeyre, Delpit, Combiere. — Le bassin du Rhône serait particulièrement visité par MM. Mathieu, Gueidan, et Ducarre.

On lit dans la Patrie :

Nous avons entendu affirmer que M. Ernest Picard avait résolu de se démettre de ses fonctions de ministre à Bruxelles. N'est-ce qu'un bruit? Nous le craignons.

On lit dans la Patrie :

Plusieurs députés radicaux ne se montrent nullement satisfaits du discours de leur collègue, M. Léon Gambetta. La théorie de l'orateur des Réservoirs sur le travail a été fort blâmée et déjà l'attitude de la gauche radicale s'est modifiée à l'égard du chef du radicalisme. Hier soir on parlait d'une interpellation qui devait être faite à la première réunion des radicaux. Mais on s'est ravisé, paraît-il, de peur de voir la dissidence s'accroître au grand jour, ce qui pourrait bien enlever quelques membres au groupe avancé au profit du centre gauche. M. Gambetta reste donc officiellement le chef du radicalisme, mais il est mis en surveillance.

M. Duback, sous-directeur au chemin de fer de l'Est, qui avait été renvoyé à Berlin pour terminer des négociations concernant la Compagnie, est arrivé lundi à Paris, accompagné de M. Debrückee, directeur des chemins de fer prussiens, et de M. Milseintheim, ingénieur.

Il s'agit, pour ces messieurs, de régler sur place tous les frais occasionnés par la dernière guerre, et les dommages causés à cette Compagnie par l'Allemagne.

On lit dans Paris-Journal :

Une bien triste nouvelle, et, espérons-le, jusqu'à nouvel ordre! une fausse nouvelle, circulait hier à Versailles.

Le maire de Reims aurait été assassiné par des soldats prussiens.

Voici ce que nous avons entendu raconter dans les couloirs de l'Assemblée :

Lundi, une rixe se serait engagée entre des ouvriers et des soldats prussiens; le maire, ayant voulu essayer de calmer les combattants, aurait été tué, victime de son dévouement.

Des officiers prussiens auraient été eux-mêmes maltraités par leurs soldats, sourds à la voix de leurs chefs.

Plusieurs de ceux-ci auraient été arrêtés; on parle même du suicide de l'un d'eux.

C'est sous les plus expresses réserves que nous rapportons ce bruit, espérant qu'il sera démenti, et que tout se réduira à une querelle plus ou moins bruyante, mais sans gravité.

D'après une correspondance de Versailles, adressée au Salut Public de Lyon, le jour du coup de tablier, les Bellevillois

connaissaient avant sept heures le coup de tête de M. Thiers, qui avait eu lieu à quatre heures de l'après-midi. Or, notre préfet de police aurait affirmé devant une des commissions de la Chambre que cette rapidité d'informations provenait d'un système de télégraphie organisé par les radicaux au moyen de joueurs d'orgue.

Dès que la séance de la Chambre devient orageuse, de nombreux joueurs d'orgue quitteraient Versailles et parcourraient les quartiers ouvriers en jouant un air connu pour prévenir les électeurs au travail.

C'est assez joli comme idée.

On lit dans le Français :

La République française prétend qu'il a été décidé qu'il n'y aurait plus de mandats lancés pour faits relatifs à l'insurrection que contre les personnes inculpées de crimes de droit commun.

Elle affirme que « telles sont les instructions qui ont été données par l'autorité supérieure. »

Si la nouvelle donnée par la République française était exacte, le gouvernement prendrait sur lui d'accorder aux individus coupables d'avoir pris part à l'insurrection de Paris une amnistie que l'Assemblée leur refuse.

Nous voulons croire que le Journal officiel opposera demain un démenti à l'allégation de la République française.

Les membres du conseil municipal présents à Nantes ont signé individuellement une Adresse à M. Thiers, pour le féliciter d'avoir repoussé une démarche faite dans le but d'exercer une pression injustifiable sur le gouvernement.

On lit dans la Gazette de la Croix :

Il serait possible que l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne eût lieu en août ou en septembre, bien que le premier milliard du reste de l'indemnité ne soit payable qu'en février 1873. Cependant la moitié de ce milliard devra être payée au moment même de l'évacuation.

Le deuxième milliard serait payable dans le courant de 1873 et le troisième en 1874.

Le Temps se trompe en assurant que l'évacuation sera complète au bout de quinze mois, et peut-être dans un an. Cela est faux.

Une autre question encore pendante, c'est celle de la force effective de l'armée d'occupation. Car si le cabinet de Berlin consent à l'évacuation successive des départements occupés, il ne s'ensuit pas que l'armée allemande sera réduite dans les mêmes proportions, comme M. Thiers semble l'avoir proposé.

La dépêche parisienne du Times dit que le gouvernement français empruntera directement deux milliards au public et un milliard cinq cents millions aux banquiers.

Informations militaires.

L'année prochaine (d'après le budget proposé pour 1873), l'armée régulière comptera 425,000 hommes et 84,400 chevaux.

Il faut y ajouter la gendarmerie et la garde républicaine, qui comptent ensemble 29,470 hommes et 15,210 chevaux.

Avec cet effectif militaire, le budget du ministère de la guerre augmente de 9 millions. Sa dépense totale s'élèvera au chiffre de 440 millions.

Au Mans, dit la Sarthe, un bon et brave citoyen, qu'une longue promenade dans les vignes du Seigneur avait rendu audacieux, s'est permis de traiter de capitularde, de massacreur du peuple (sic) un officier de la garnison de notre ville qui traversait la place des Jacobins.

Cet officier doué, paraît-il, d'un caractère mal fait, s'avança vers le citoyen et lui administra une fort jolie raclée de coups de canne.

Le démagogue calmé sans doute par cette douche rafraîchissante, ne souffla mot, mais lorsque cet officier se fut éloigné, il s'installa devant l'Alcazar, et là, pendant près d'une demi-heure, il se livra à la grande joie des passants, à un monologue des plus bizarres.

« Quelle poigne, » hurlait ce malheureux, « sacrebleu! comme il tape; c'est égal, je me suis rudement fait rouler, etc., etc. »

M. le colonel de la Hayrie a adressé le rapport suivant au général commandant la brigade, au sujet d'un fait odieusement défigurés par la presse radicale, coutumière de pareils procédés :

« Courbevoie, le 19 juin 1872.

» Mon général,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

» Hier, vers midi, je passais dans la rue de Bezons, accompagné du commandant Détéux et du capitaine Hivert; devant nous, à environ 60 ou 80 pas, marchait un groupe d'officiers allant dans la direction de la rue de l'Alma.

» Tout-à-coup, nous aperçûmes un individu de mauvaise mine, qui était sur le trottoir de droite et qui gesticulait et parlait en montrant les officiers qui l'avaient dépassé et lui tournaient le dos.

» J'entendis très-distinctement ces paroles :

» Tiens, voici encore ces cochons-là qui viennent de se remplir le ventre. »

» Je m'élançai aussitôt sur cet homme pour l'arrêter et je le saisis au collet; mais comme il faisait résistance pour s'échapper, je lui portai un coup de poing et un coup de pied qui le renversèrent contre le mur.

» Au même instant passèrent deux soldats du régiment; je leur remis l'individu; ils le conduisirent à la caserne, d'où l'adjudant de semaine le fit mener chez le commissaire de police.

» Vous savez comme moi, mon général, que depuis qu'on a relâché à peu près tous ces individus qui étaient dans les pontons, nous sommes de la part des gens de la banlieue de Paris l'objet d'insultes continuelles et même d'attaques. Depuis quelques jours surtout, les actes de cette nature se sont reproduits en grand nombre; il serait à dési-

tête de tout autre, de par le révérend docteur Dedimus Danderhead et le sénat académique.

— Le docteur Dedimus Danderhead! observa l'autre avec un sourire de mépris, et qui diable cela peut-il être ?

— C'est le prévôt de l'université, et le professeur de philosophie morale, répondit le barbier, grandement scandalisé d'entendre parler de ce savant docteur en termes pareils.

— Et c'est ce cuistre de Danderhead qui donne de tels ordres? Je n'ai pas le temps de passer ici toute la nuit, et je n'ai qu'une chose à vous dire, c'est que si vous ne me rasez point, ce sera moi qui vous raserai. » Et, joignant l'action à la parole, il étendit la main, saisit le barbier par le nez, et le plaça de force sur la chaise que lui-même venait de quitter. L'autre fut un moment interdit par la rapidité du mouvement. Il regardait avec un mélange de colère et de surprise l'auteur de cette action audacieuse, et ce ne fut qu'en sentant sur son visage l'impression froide et humide du pinceau à savon, qu'il fut rappelé à sa situation présente. Son premier mouvement fut de se lever, mais il fut aussitôt remis en place par le bras roide et inflexible du petit homme. Il n'eut plus d'autre ressource que de tourner la tête à droite et à gauche pour éviter le fatal pinceau, mais en vain; son front, son nez,

ses joues et ses oreilles furent barbouillés de la matière savonneuse. Lorsqu'il essayait de crier, ses efforts n'étaient pas plus heureux; l'infatigable petit homme lui remplissait la bouche d'écume, et continuait avec plus d'énergie que jamais. D'une main il le tenait à la gorge; de l'autre, armée du pinceau, il poursuivait son opération, riant aux éclats, et jouissant avec la joie la plus bruyante de la scène qu'il avait sous les yeux. A la fin, le barbier parvint à prononcer quelques mots et cria merci de toutes ses forces, promettant de raser son oppresseur à toute heure et partout où il le désirerait, malgré les ordres du docteur Dedimus Danderhead et du sénat académique.

Cette déclaration lui donna quelque relâche. Il se leva tout tremblant. Son premier soin fut de se délivrer de la mousse qui attestait son humiliation, tandis que l'auteur de l'ouvrage se remettait sur sa chaise, se pâmant presque de rire.

Tandis que le barbier stupéfait préparait ses instruments pour l'opération qu'il devait exécuter, quoique d'une manière bien différente, sur son adversaire, il eut quelque loisir de se remettre de la secousse qu'il avait éprouvée. Ayant tout disposé, c'est-à-dire ayant ouvert un rasoir, préparé une quantité suffisante de savon, et attaché une serviette sous le menton de sa nouvelle pratique, il

allait commencer, lorsque celui-ci s'écria : « Arrêtez ! »

Le barbier, effrayé comme un braconnier pris en flagrant délit, recula de quelques pas, regardant l'autre avec une terreur mal dissimulée.

« Peut-être avez-vous l'intention de me couper la gorge, dit l'étranger d'une voix élevée.

— Mon état est de couper la barbe et non la gorge, répondit humblement le barbier.

— Sans doute, sans doute; mais je ne suis pas obligé de vous croire sur parole : ainsi prenez-y garde. Si vous me coupez la gorge, je vous fais sauter la cervelle, voilà tout. » Et, mettant la main dans une des larges poches de son habit, il en tira un pistolet d'arçon, l'arma et le posa sur une chaise près de lui. « Maintenant, commencez, continua-t-il, et rappelez-vous bien que, si vous m'égratignez tant soit peu le menton, ou si vous y laissez un seul poil, j'envoie tout aussitôt une balle au travers de votre sottise cervelle. »

La vue de cette arme terrible augmenta, comme on peut le croire, les alarmes du barbier. Sa main tremblait comme la feuille, et il mit à préparer le savon dix fois plus de temps qu'il ne l'avait jamais fait dans aucune autre occasion. Il redoutait d'approcher son rasoir du menton d'une aussi dure, aussi dangereuse pratique, et il prit le parti de con-

tinuer à savonner indéfiniment, plutôt que de courir risque de recevoir une balle de pistolet dans la tête. Ce délai lui fut utile et donna le temps à sa main de recouvrer son assurance. L'étranger n'y trouvait rien à dire; au contraire, sa bonne humeur semblait renaître sous le chatouillement agréable du pinceau; et, se mettant à siffler gaiement, il lançait l'écume de ses lèvres sur la face du barbier avec une apparence de satisfaction.

Une demi-heure s'était écoulée depuis que ce dernier avait commencé, et il en était encore à cette opération préliminaire, qui paraissait plaire au petit homme; car loin de se plaindre de sa longueur, il continuait à siffler et à fredonner, au grand déplaisir de l'artiste, qui éprouvait le plus grand embarras pour promener légèrement son pinceau sur une physionomie aussi mobile.

Il y avait trois quarts d'heure qu'il frictionnait ainsi le menton de cet étrange personnage, sans entrevoir de terme à son labeur, car le petit homme lui riait au nez, et l'éternel : « Savonne toujours » sortait de sa bouche, dès que le barbier semblait prêt à abandonner le pinceau; il se rappelait d'ailleurs le châtimeur d'une première résistance, et de plus, il avait devant les yeux le pistolet menaçant.

(La fin au prochain numéro.)

rer qu'on prit des mesures très-énergiques contre ces misérables qui ont voué une haine implacable à tout ce qui porte l'uni-forme de l'armée.

» Veuillez agréer, etc.

» Colonel DE LA HAYRIE. »

Nouvelles diverses.

« Le 24 courant, au matin, entre Raillargues et Valergues, un incendie s'est déclaré, au train 1,892, dans deux wagons chargés de pétrole et d'acide, et s'est communiqué à un troisième wagon chargé de minerai.

» Cet accident n'a eu d'autre suite qu'un dommage matériel. »

Le baron Brisse s'est cassé la jambe lundi en descendant son escalier.

Grâce aux soins habiles qui lui ont été aussitôt prodigués par M. le docteur Borel, la fracture a pu être immédiatement réduite, et le fameux baron en sera quitte pour rester un mois ou six semaines au lit.

Ce qu'il y a de plus triste dans son affaire, c'est que le voilà à la diète forcée pendant quelques jours, et, pour le baron Brisse, la diète, c'est l'enfer de Dante.

Un curieux travail de statistique.

Sur 92 prélats dont se compose actuellement l'épiscopat français, 24 sont nés au siècle dernier et 71 au siècle présent.

Parmi les derniers, le plus âgé est le cardinal de Rouen, M^{gr} de Bonnechose, né en 1800; puis viennent les évêques de Versailles, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Chartres, de Digne, etc.

Le doyen de l'épiscopat français est M^{gr} Billef, archevêque de Chambéry, né en 1783.

Le plus ancien prélat de promotion est M^{gr} Féron, évêque suffragant de Clermont-Ferrand (1834), et le plus récent, M^{gr} Duquesnoy, évêque de Limoges (1874).

UN NOUVEL APPAREIL DE SURETÉ. — On vient d'essayer un appareil destiné à avertir les conducteurs de trains des chemins de fer, en cas d'accident à l'intérieur pendant la marche d'un convoi.

Cet appareil est d'une extrême simplicité. Il se compose d'un timbre fixé au sommet de chaque voiture et d'un disque lumineux placé à côté de ce timbre.

Il suffit de faire sonner le timbre et de lever le disque, en tirant sur un cordon. Pour empêcher les imbéciles de sonner sans motif, et de dire après : « Ce n'est pas moi ! » le disque reste levé tant que le train est en marche sans que les voyageurs aient la possibilité de faire disparaître le signal d'alarme.

Le conducteur averti sait aussitôt dans quelle voiture s'est produit l'accident et peut, au moyen des marche-pieds qui relient tous les wagons, venir au secours du voyageur en péril.

La frontière suisse est peuplée d'employés prussiens qui surveillent l'importation des denrées et ne savent pas un mot de français. Malgré leur science proverbiale en géographie, ils confondent souvent les localités.

Dans un village qui touche à la chaîne du Jura, le receveur est parvenu à apprendre ces deux phrases : « D'où venez-vous?... Avez-vous quelque chose à déclarer ? »

L'autre jour, un voitureur ainsi interpellé lui répond : « Plait-il?... »

Le receveur lui cria : « Passez ! » Il avait pris *Plait-il*,... pour le nom d'un village.

On a placé en l'une des salles du Louvre, aile du nord, un curieux spécimen de dessin du quatorzième siècle, qui est la preuve palpable que, dès cette époque, l'art du dessin était admirablement cultivé en France.

C'est un parement d'autel, offert à la cathédrale de Narbonne par le roi Charles V dit le Sage (1364 à 1422).

Ce dessin, fait à l'encre de Chine, a trois mètres de longueur sur quatre-vingts centimètres de hauteur, et il est sur une espèce de taffetas blanc.

Il représente sept des Stations de la Passion du divin Sauveur. A droite et à gauche de celle du Crucifiement sont, à genoux et les mains jointes, à droite la reine et à gauche le roi.

Ces divers tableaux sont surmontés d'ogives trilobées, et les figures, au nombre de plus de cinquante, ont de 30 à 40 centimètres d'élévation.

Ce grand et beau dessin est admirablement composé, lavé et ombré. Les draperies sont irréprochables.

En résumé, ce curieux dessin montre que l'art français était, au XIV^e siècle, tout préparé pour recevoir à bras ouverts la grande révolution artistique du XV^e siècle ou de la Renaissance.

Pour l'histoire de l'art en France, le dessin dont il s'agit est un morceau d'une valeur inappréciable.

Dans les campagnes, il s'élève souvent des discussions à propos de volailles. Il n'est pas sans intérêt de connaître la solution que la Cour de cassation a donné à ce sujet :

Dans le département de l'Eure, deux femmes étaient dans un perpétuel désaccord. L'une laissait habituellement sa basse-cour butiner chez sa voisine; l'autre, de guerre lasse, s'est fâchée et a menacé de détruire les maraudeurs. Voyant qu'on ne tenait pas compte de ses observations, elle a semé dans ses récoltes des boulettes enduites de phosphore, et cinq poules de la voisine, après un nouveau repas de contravention, sont venues expirer au logis.

Ce cas fut porté devant le tribunal de simple police, qui acquitta l'empoisonneuse, puis devant la Cour de cassation, qui approuva l'acquiescement prononcé. La Cour de cassation a considéré que le Code rural de 1791 donne au propriétaire le droit de « tuer sur le lieu, et au moment du dégât, » les volailles qui causent des dégâts à ses récoltes.

Ça et là.

L'autre jour, un de nos amis entre chez un marchand de nouveautés et achète une paire de bretelles. Il y a des gens qui s'en servent encore. Le commis les enveloppe et les lui remet gracieusement avec le traditionnel :

— Et avec cela, monsieur ?

— Eh bien, monsieur, avec cela je ferai tenir mon pantalon.

On sait que les infirmes, les borgnes, bossus, boiteux, bancals, ne peuvent être reçus dans les ordres.

L'abbé X... dont la taille, au séminaire, était parfaitement droite, fut, après son ordination, atteint peu à peu d'une forte déviation de la colonne vertébrale. Il est aujourd'hui complètement bossu.

Or, dernièrement, se trouvant de passage à Reims, il alla rendre visite à l'archevêque, qui lui fit l'honneur de le retenir à dîner.

Comme on sortait du salon pour se rendre dans la salle à manger, M. l'abbé X... s'empressa de se ranger pour laisser passer Sa Grandeur.

— Après vous, M. l'abbé, fit l'archevêque.

— Oh ! jamais, monseigneur !...

— Si fait, si fait, insista le prélat, je l'exige.

— Puisqu'il en est ainsi, monseigneur, permettez-moi de vous dire que cette honneur m'était dû.

— Vraiment ?

— Sans doute, monseigneur, vous n'êtes qu'une grandeur; mais moi je suis une éminence.

Entendu au Jardin des plantes devant les animaux féroces.

Un provincial s'arrête devant un écriteau sur lequel il lit : *Tigre royal* ?

Il me semble, dit-il avec affectation qu'en temps de République on pourrait bien mettre : *Tigre national* !

M. Ranc entra l'autre jour dans un établissement de bains froids, lorsqu'il fut reconnu par un de ses électeurs qui passait.

— Malheur ! s'écria ce dernier en apostrophant M. Ranc, ça se dit radical, et ça se baigne !

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Le *Gaulois* honore depuis quelque temps notre ville d'entrefilets qui ne brillent pas précisément par l'exacritude et la vérité.

Aujourd'hui il s'en prend à un bonhomme qu'il décore du nom d'Isaac (?). Il paraît que dans un cercle (?) de Saumur, le susdit bonhomme cultive les anas et fait les *Calino* avec un luxe qui nous paraît un tant soit peu suspect.

Quels que soient les desseins du *Gaulois*, on aimerait peut-être autant qu'il portât ses soucis ailleurs.

Voici sa troisième note :

« A Saumur, les excentricités de langage du bonhomme Isaac sont proverbiales. C'est lui qui dit d'une façon aussi pittoresque que fantaisiste :

» — Avec mon cheval, je vais de chez moi à la gare dans un coin d'œil,

» Il a en outre découvert le fusil à persécution remplaçant le fusil à six-laines, et tant d'autres originalités. De très-bonne foi, d'ailleurs, il se sert de ces expressions avec une assurance qui dérouté les interlocuteurs. Il y a deux jours, au cercle, quelqu'un disait devant lui :

» — Vraiment, il fait une chaleur tropicale.

» — C'est égal, fit observer notre homme, hier, je ne dis pas, mais aujourd'hui elle n'est point aussi *picale*.

» Tout le monde rit; lui cherche encore le pourquoi. »

Le même journal disait, il y a quelques jours :

« Le général de Chanton, qui a été chargé de la réorganisation de l'Ecole de cavalerie de Saumur, et auquel vient d'être confié le commandement de cette école, était hier à Versailles.

» Il est venu pour prendre les derniers ordres du ministre de la guerre et de M. le Président de la République.

» L'Ecole est prête à recevoir son contingent annuel d'élèves; mais il est probable que le nombre en sera augmenté, en raison de la nouvelle loi sur la réorganisation militaire. Les cours seront doublés probablement. »

Or nous sommes autorisés à dire que M. le général Tortohn (et non de Chanton), à qui le soin de la réorganisation de l'Ecole a été confié, n'est nullement allé à Versailles pour prendre les ordres du gouvernement.

Malgré les soins et l'activité du commandant, l'Ecole de cavalerie ne pourra pas être réorganisée d'ailleurs avant que la loi militaire ne soit complètement terminée.

On s'occupe en ce moment du matériel, et déjà bon nombre de chevaux ont été envoyés à Saumur, mais il n'est pas probable que l'Ecole puisse être ouverte d'ici sept à huit mois au moins.

On lit dans l'*Echo du Poitou* :

Le sieur Jean Morin, propriétaire à Champigny-le-Sec, se rendant à Parthenay avec sa charrette, entendit venir derrière lui une jument et son poulain galopant à fond de train. La jument traînait derrière elle un enfant dont le bras était attaché à une longe, et qui ne donnait plus aucun signe de vie.

Le sieur Morin parvint à saisir la jument par les naseaux et put l'arrêter, après avoir été traîné par elle sur un espace d'environ 20 mètres.

L'enfant qui la conduisait était le jeune Martin (Alexandre), âgé de 10 ans, fils de Louis Martin, courrier à Maillé; il avait eu l'imprudence d'attacher à son bras la longe de la jument, qui, s'emportant tout-à-coup, l'avait traîné environ 800 mètres, son corps battant du côté droit au côté gauche de la route. Le crâne était criblé de trous et complètement dénudé de son cuir chevelu; le corps portait aussi de nombreuses blessures.

Dernières Nouvelles.

M. Deseilligny a annoncé hier soir qu'il allait se faire inscrire à la réunion du centre droit.

TRAITE FRANCO-BELGE.

Les négociations pour un traité de commerce avec la Belgique paraissent avoir repris depuis quelques jours, mais elles se poursuivent dans le plus profond secret.

M. le Président de la République n'a pas voulu que le nom des négociateurs parut dans l'*Officiel*.

ENTREVUE DE GASTEIN.

Les feuilles de Vienne ont appris par télégramme de Berlin qu'il s'agirait d'une entrevue de l'empereur d'Allemagne avec le roi d'Italie, à Gastein, pendant les bains de l'empereur d'Allemagne.

LA RÉUNION DU CENTRE DROIT

La réunion du Centre droit, qui devait se tenir dans la journée, selon ce qui avait été précédemment décidé pour le mercredi, a dû être renvoyée de quelques heures, parce que beaucoup de membres de cette réunion se trouvaient retenus dans leurs commissions.

On a d'abord procédé au renouvellement d'une partie du bureau. M. Saint-Marc Girardin avait été déclaré, il y a quelque temps déjà, président perpétuel de la réunion, on a eu seulement à élire deux nouveaux vice-présidents : ce sont M. le duc de Broglie et M. Delille.

M. Talon et M. Adrien Léon, député de la Gironde ont été nommés secrétaires.

On a ensuite annoncé que M. Adam, député du Pas-de-Calais, démissionnaire de la réunion du centre gauche, venait de se faire inscrire à la réunion du centre droit.

L'arrivée inattendue de M. Feray, qui est pour ainsi dire le fondateur de la réunion du centre gauche, a produit une certaine sensation.

Il a immédiatement expliqué qu'il venait entretenir la réunion du centre droit de la question des impôts actuellement en discussion.

M. Feray s'est prononcé très-énergiquement contre l'impôt sur les matières premières et pour l'impôt sur le chiffre des affaires. Il a déclaré que la commission maintient l'exactitude de ses chiffres en opposition avec les chiffres du gouvernement. Elle défendra à la tribune le rapport de M. Cordier.

M. le duc Decazes a ensuite parlé dans le même sens. Seulement il a dit que, selon lui, il suffirait d'une somme de 420 millions pour équilibrer le budget.

M. Léonce de Lavergne, qui a succédé à M. le duc Decazes, a, au contraire, affirmé que non-seulement il faudrait plus de 420 millions, mais que la somme de 200 millions indiquée par M. Thiers serait elle-même insuffisante.

La réunion s'est séparée à onze heures et demie.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

ANONYME

CAPITAL : 5,000,000 FRANCS.

Siège social à Paris, 57, rue Taitbout.

SOUSCRIPTION A 25,000 OBLIGATIONS

Emises à 175 francs l'une,

Remboursables à 200 francs en cinq années.

INTÉRÊT ANNUEL : 15 FRANCS, NET D'IMPOT,

Payables par trimestres, au siège de la Société et dans toutes les Succursales.

4 TIRAGES PAR AN.

Ces Obligations seront cotées à la Bourse dès le dernier versement.

La souscription sera ouverte à Paris

A LA

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, rue Taitbout,

Du Mardi 2 Juillet au Mardi 9 Juillet.

ON VERSE :

En souscrivant	25 fr.	} 175 fr. s.c.
Le 10 juillet	50	
Le 10 août	50	
Le 10 septembre	50	

Bonification pour libération en souscrivant 2 50

Versement réel pour une Obligation de 200 francs 172 fr. 50c.

Les souscriptions sont reçues dès ce jour à PARIS, à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. Dans les Départements, aux succursales de la Société et chez tous les Banquiers. (350)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans le numéro de cette semaine : Salon de 1872 : Alsace ! 1870, tableau de M^{me} Henriette Brown; la Toilette du Singe, tableau de M. Pierre Beyle; les Tondeurs à Grenade, tableau de M. Jules Worms; Un Coup de canon, tableau de M. E. Berne-Bellecour; Paris : Une vente de tableaux à l'hôtel Drouot; Cérémonie funèbre à Orgeville, en l'honneur du président Bonjean; Musiciens birmans; les Iles Andaman (deux gravures); l'aile nord de l'Abbaye de Westminster, à Londres.— Rébus, Problèmes d'échecs. — On trouvera à la dernière page de l'Univers illustré la nomenclature des magnifiques primes que ce journal offre à ses abonnés.

Dans la partie littéraire, une remarquable chronique, par Jérôme; la suite des articles sur le Salon, par M. Armand de Pontmartin, qui a sa place marquée au premier rang de la critique contemporaine; Bulletin de la semaine, par M. Th. de Lan-

geac; Courrier du Palais, par Maître Guérin, etc., etc. Abonnements, pour Paris et les départements : Un an, 21 fr.; Six mois, 11 fr.; Trois mois, 6 fr. Le Numéro de seize pages, 35 c. — Par la poste, 40 c. Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Bulletin commercial et agricole.

BAUGÉ, 24 juin.
Froment, 26 et 25 fr. — Seigle, 12 50. — Orge, 10 fr. — Sarrasin, Avoine d'hiver et d'été, 9 50. — Haricots, 35 fr. — Jarosses, 20 fr. — Fèves, 13 fr.

— Vesceau 20 fr. — Noix, 16 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Graines de sainfoin, 12 fr. — Graines de luzerne et de trèfle, le quintal, 120 f. — Foin, 8 et 7 f. — Paille de froment, 8 25; de seigle, 9 f. — Chanvre, les 6 kil. 500, 8 25 et 8 fr. Bestiaux. — Vaches maigres, am. 80, vend. 60 à 200 f. — Pores maigres, am. 20, vend. 15 à 60 f. — Cochons de lait, am. 250, vend. 230 à 35 fr.

RICHELIEU. — 24 juin.
Farines, 68 ». — Froment, l'hecto., 21 50. — Méteil, 15 50. — Seigle, 12 ». — Orge, 9 ». — Avoine, 7 50. — Pom. de terre, 3 ». — Haric. de Sois., 40 ». — Châtaignes, 35 ». — Foin, les 100 k., 5 ». — Sainfoin, 5 ». — Luzerne, 4 40. — Paille de froment, 5 50. — Paille de seigle, 5 ». — Bois à brûl., le st., 11 ». — Fagots, le cent., 40 ». — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 85. — Mouton, 1 90. — Porc, 1 60. — Œufs, la douzaine, » 70. — Poulets, la paire, 3 ». — Canards, 4 ». — Oies, 9 50. — Dindons, 15 ». — Beurre, le kil., 1 80.

SABLÉ. — Marché du 24 juin.
Froment, l'hecto., max. 25 50, min. 22 50, moyen 24 ». — Méteil, max. 20 », min. 16 50,

moyen 18 25. — Orge, max. 10 », min. 9 », moyen 9 50. — Avoine, max. 9 », min. 8 50, moyen 8 75. — Pommes de terre, max. 25, min. 22 50, moyen 23 75. — Beurre, le kilog., 2 30. — Œufs, la douzaine, » 80.

DOUÉ. — Marché du 24 juin.
Froment, l'hecto., 77 k., 23 » à 23 50. — Seigle, 12. — Orge, 66 k., 10. — Avoine, 7 à 7 50. — Foin, les 100 k., 5. — Vins rouges (petit rouget point cuvé), de 24 à 26 fr. les 220 à 225 lit. — Vins blancs, de 30 à 35 f. les 230 lit. — Beurre, le 1/2 kil., 1 ». — Œufs, la douzaine, 75 c. — Volailles, 2 50 à 3 fr. la couple.

BOURGUEIL. — 26 juin.
Froment, 1^{re} qualité l'hecto., 77 k.) 23 ». — Seigle, (75 k.) 13 ». — Orge, (65 k.) 10 ». — Avoine, (50 k.) 8 ». — Pois blancs, (80 k.) 44 ». — Pois rouges, 38 ». — Vin rouge, Bourgueil, 1871, 1^{re} q., (2 h. 20.) 85 ». — Restigny, 80 ».

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUN 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 75	»	»	30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. 23 septembre.	76 50	»	»	1 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	385	»	»	»
4 % Emprunt 22 septembre.	»	»	»	»	»	415	8	75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»	»
5 % Emprunt	85	»	»	»	»	920	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	»	435	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	»	»	500	»	»	»	»	Orléans	293	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380 75	»	75	»	»	821 25	1	25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	283 50	»	»	»
— 1865, 4 %	437 50	»	»	5	»	600	»	7	50	»	Est	272	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé	277 50	»	»	1 50	»	982 50	»	2	50	»	Nord	298 50	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	233 50	»	»	1 50	»	806 25	»	1	25	»	Ouest	284	»	»	»
— libéré	254	»	»	1	»	502 50	»	3	75	»	Midi	285	»	»	»
Banque de France, j. juillet	3605	»	»	10	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	265	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	662 50	»	»	»	»	677 50	»	3	75	»	Vendée	255	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	»	»	»	30	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»										

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		
9 — 02 — — omnibus.		
1 — 33 — — soir, —		
4 — 13 — — express.		
7 — 27 — — omnibus.		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.		
8 — 20 — — omnibus.		
9 — 50 — — express.		
12 — 38 — — omnibus.		
4 — 44 — — soir, —		
10 — 30 — — express-poste.		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PETITE MAISON
à Saumur, rue Duncan.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE.
MAISON à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35, propre au commerce. S'adresser à M. HATIN, qui l'habite, ou à M^e CLOUARD, notaire. (324)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PETITE PROPRIÉTÉ
à Sainte-Radegonde, commune de Chenetille-les-Tuffeaux, comprenant : Maison; Un hectare cinquante-un ares de vigne; Et cave à la Mimerolle. S'adresser à M^e CLOUARD. (325)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON
Rue Cendrière, n° 14. S'adresser audit notaire. (305)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE
Ou pour la Saint-Jean 1873, MAISON, rue Royale, occupée par M. Galleau père. S'adresser audit notaire. (321)

A VENDRE
Ensemble ou séparément, UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte. S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE CLOSERIE

Située aux Petites Granges, commune de Vivy, Contenant environ 5 hectares 32 ares 56 centiares. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (345)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le dimanche 30 juin 1872, à midi, au bourg des Verchers, en la demeure de M. Favreau-Roger, On vendra : Plusieurs lits garnis, armoires, tables, chaises, linge de toute sorte. Deux chevaux, deux vaches. Deux charrettes avec leurs accessoires, une carriole suspendue, équipages, charrires. Environ 90 hectolitres de vins blanc et rouge, récolte 1871. 10,000 kilog. de fourrage. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A AFFERMER
POUR LA SAINT-JEAN 1873,

Un MOULIN A VENT
Situé rue des Moulins, à Saumur, Comprendant deux meules à l'anglaise, et tous les accessoires pour les fleurs pour le commerce. S'adresser à M. LOYAU, négociant, rue de la Comédie, à Saumur.

A VENDRE
UNE VOITURE A QUATRE ROUES
Pour voyageur.

S'adresser au bureau du journal.
A VENDRE
Une devanture de magasin, en chêne, presque neuve. S'adresser à Saumur, rue Royale, n° 7. (329)

A LOUER
Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Un jeune homme de 16 ans, de très-bonne famille, sachant bien lire et écrire, désire se placer dans une maison de commerce ou dans un bureau. S'adresser au bureau du journal.

ETUDES DRUIDIQUES

ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES,
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Ile-de-Bretagne, et observations sur ce monument.
Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2
ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.
tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.
Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1^{re} PRIME, pour 13 francs franco :

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2^e PRIME, pour 7 francs franco :
LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques; savoir : l'année courante pour 5 francs; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 3 francs.

3^e PRIME, pour 5 francs franco :
LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Certifié par l'imprimeur soussigné.